

# Avis aux fournisseurs

Le 15 novembre 2006

## RÉVISION DU MODE DE RÉALISATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE ----- R A P P E L -----

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) désire rappeler qu'elle recueille encore jusqu'à vendredi les noms des arpenteur-géomètres qui désirent participer à la consultation sur les sujets dans l'avis ci-joint, publié le 2 novembre.

Vos commentaires sont importants car ils permettront d'orienter la DGAC dans les choix qu'elle devra faire au sujet du processus de rénovation cadastrale. Ces commentaires sont d'autant plus importants si vous pratiquez en région, puisque c'est là que se dérouleront les travaux dans les prochaines années.

Par ailleurs, afin d'accommoder ceux dont l'emploi du temps ne permettrait pas de participer à une rencontre de groupe, il sera possible de tenir des rencontres individuelles de plus courte durée. Il sera également possible de faciliter les rencontres avec les arpenteurs-géomètres qui oeuvrent dans des régions plus éloignées.

Nous vous rappelons également que vous pouvez nous transmettre vos commentaires par écrit.

Merci enfin de l'intérêt que vous manifestez à la rénovation cadastrale !

p. j.

(Avis 06-07)

Le 2 novembre 2006

## RÉVISION DU MODE DE RÉALISATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

L'éventuelle mise à niveau des systèmes supportant la réforme cadastrale ainsi que les recommandations du vérificateur général ont amené la Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) à analyser ses façons de faire en rénovation cadastrale. Les sujets traités dans le cadre de cette réflexion concernent le produit cadastral, le modèle d'affaires, le mode de réalisation et la programmation des mandats. Ces travaux visent notamment à :

1. Confirmer la qualité et la nature du produit attendu selon les divers types de territoire (ex : milieu forestier) ;
2. Statuer sur la nature des travaux à réaliser en fonction des divers types de territoire (ex : interventions sur le terrain) ;
3. Statuer sur l'opportunité de fractionner la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale entre différents intervenants (recherches, levé terrain, analyse foncière, informatique,...) ;
4. Minimiser les irritants entre la DGAC et les fournisseurs (ex : reports d'échéancier, pénalités, regroupements de lots...) ;
5. Réviser la pertinence de chacune des livraisons et biens livrables correspondant et de leur contrôle de qualité ;
6. Confirmer ou réévaluer la taille des mandats et le calendrier de réalisation en fonction de la capacité de production.

Afin d'alimenter ses réflexions, la DGAC souhaite consulter ses fournisseurs. Vous êtes donc invités à nous présenter vos commentaires dans le cadre de consultations qui se tiendront à nos bureaux à compter du 27 novembre prochain. Par la suite, les divers comités de travail associés à ce projet de la DGAC procéderont à l'analyse des commentaires et suggestions reçues. Un suivi sera effectué auprès des fournisseurs pour les informer des orientations retenues.

Veillez nous faire part de votre intention de participer à cette consultation avant le 17 novembre en communiquant avec M. Daniel Lapierre. Les personnes qui le désirent peuvent également soumettre leurs commentaires ou suggestions par écrit à la même personne.

M Daniel Lapierre,  
Direction de la rénovation cadastrale,  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, G 309  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 627-6299 poste 2548  
Daniel.lapierre@mrf.gouv.qc.ca

(Avis 06-06)